



## Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2018

AS SURQUES ESCOEUILLES  
1497 rue Principale 62850 SURQUES  
Tél : 06 26 77 42 20

Le 29 juin 2018 à 19h00, à la salle paroissiale de Surques, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Philippe HAVART, président de l'ASSE, préside la séance.

Benoît FORTIN, secrétaire de l'ASSE, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 arrêtés par le conseil d'administration ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan général de l'exercice écoulé.
- Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes.
- Etude et adoption d'un règlement intérieur. Approbation.
- Intégration de membres au conseil d'administration et Élection d'administrateurs.
- Bilan des investissements en infrastructures et perspectives.
- Bilans sportifs et perspectives concernant les ouvertures d'équipes.
- Questions diverses.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

### 1. Bilan de l'exercice écoulé

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2018, en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,

- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses.

Il est notamment évoqué le dynamisme de l'association en termes de nombre de licenciés et de manifestations. En effet, avec 165 licenciés cette année, l'association continue de se développer et un pic de recrutement est annoncé avec pas moins de 200 licenciés en 2018. Pour les manifestations, le club continue de se perfectionner. Malgré l'annulation tardive et regrettée de la soirée dansante, le club a su mettre en place une soirée Pizz'station où petits et grands ont pu se réunir autour de consoles de jeux. Cette année a également été le théâtre de l'accueil de deux finales de coupes de District sur nos installations, l'une féminine et l'autre masculine.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

## 2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été établis par le trésorier Daniel Robasse le 25 juin 2018 selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de 22 263€ et un montant total dépenses de 17 751€. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à 4512€. Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 4512€. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

De grosses dépenses ont été faites en 2017-2018 notamment en infrastructures avec l'achat d'un but amovible (1400€) et des filets pare-ballon derrière les deux buts (1300€). L'année prochaine devrait voir l'investissement terrain légèrement diminuer, mais l'essor du nombre de licenciés va engendrer des coûts supplémentaires pour les frais administratifs (licences, arbitrage).

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

### Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 4512€ , des ressources de 22263€, un montant total de dépenses de 17 751€ et un résultat de 4512€.

### Résultat des votes

Voix pour : 100 %

Voix contre : 0 %

Abstentions : 0 %

Cette résolution est adoptée.

### 3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : en totalité au compte de report à nouveau.

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : en totalité au compte de report à nouveau.

### 4. Intégration au conseil d'administration et Élection d'administrateurs.

Le secrétaire rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur. Aucune exigence n'est formulée en termes d'investissement dans une commission en particulier. Le CA a en effet créé une commission consultative pour inciter le volontariat d'intégration au sein du CA.

Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

La résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 30 juin 2020 :

- Pauline FORTIN en qualité de trésorière-adjointe

Résultat des votes

Voix pour : 100 %

Voix contre : 0 %

Abstentions : 0 %

Pauline FORTIN est élue en qualité de trésorière adjointe

- Dany MERLIN en qualité de membre de la commission Infrastructures

Résultat des votes

Voix pour : 100 %

Voix contre : 0 %

Abstentions : 0 %

Dany MERLIN est élu en qualité d'administrateur.

#### 5. Révision administrative : règlement intérieur

Dans le cadre du projet club et devant le nombre de plus en plus important de licenciés, le CA a décidé, dans le conseil du 25 juin 2018, de mettre en place un règlement intérieur dont un exemplaire se trouve en annexe 1. Deux points importants sont expliqués et mis au vote :

- mise en place d'une caution de mutation : dans le cadre de transferts de joueurs des catégories U12 à Séniors, l'indemnité de transfert est payé par le club mais une caution du montant de ses frais sera demandé au licencié à l'adhésion. Si le licencié renouvelle son adhésion à n+1, la caution n'est pas encaissée. Sinon, celle-ci est encaissée par le club sauf cas de force majeure décrit ci-après : mutation professionnelle, arrêt de l'activité sportive.
- Commission de discipline : la mise en place de la commission de discipline a dans ses rôles l'étude des avertissements reçus par les joueurs lors des rencontres. En cas d'avertissements évitables, c'est-à-dire la contestation, l'entrave volontaire au jeu, les insultes, les coups, l'amende forfaitaire de 10€ sera payée par le joueur et non par le club. Concernant les exclusions du terrain, celles-ci seront traitées au cas par cas par la commission de discipline.

Mise au vote : êtes vous pour l'adoption de ce règlement intérieur ?

Voix pour : 100 %    Voix contre : 0 %    Abstention : 0 %

#### 5. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Fabrice ROBASSE, membre de la commission Infrastructures, expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

M. ROBASSE évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice à venir, notamment les projets de customisation. Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

#### 6. Bilan SPORTIF

François ROMMEL expose le bilan de la saison en termes sportif pour les catégories de jeunes. Il est notamment évoqué la création de l'équipe féminines U11 l'hiver dernier. Cet axe sera renforcé lors du prochain exercice en raison du fort recrutement dans cette catégorie, mais aucune décision n'est prise concernant une équipe 100%féminine en championnat ou un travail en mixité. Pour la nouvelle saison, deux équipes U15 seront engagées mais les U18 disparaissent pour intégration en séniors.

Il est souligner l'importance de recrutements d'éducateurs pour l'an prochain dans plusieurs catégories, en raison de l'essor des licenciés. Toute bonne volonté est recherchée, quelle que soit la catégorie visée. Les parents sont sollicités pour remplir ce rôle, et sont également remerciés pour leur investissement car aucun problème de transport n'est à déplorer cette année, quelle que soit la catégorie.

Benoît FORTIN expose le bilan en termes sportif pour les séniors. Arnaud WATEL est remercié pour les deux saisons d'encadrement des séniors B, celui-ci raccrochant le rôle d'entraîneur au terme de la saison 2017-2018. Pour la saison à venir, aucun remplaçant n'est trouvé pour l'encadrement de cette équipe. Concernant l'équipe A, Benoît FORTIN reste entraîneur. Le staff s'étoffe d'un entraîneur des gardiens, Antonin BEAUVIR, après un essai d'un mois fructueux en cette fin de saison.

Enfin, une troisième équipe sera engagée en D7. Cette équipe n' a pas d'entraîneur pour le moment. Un énorme effort d'investissement des séniors est demandée pour le bon déroulement de la prochaine saison au regard de cette configuration très particulière de trois équipes pour un seul entraîneur.

Enfin, une section loisirs séniors Féminines sera ouverte l'an prochain, encadrée par Marie-Laure ROMMEL. Uniquement des entraînements pour le moment, soit le jeudi soir, soit le samedi matin. Les joueuses devront tout de même se licencier pour l'assurance. La cotisation sera uniquement constituée du tarif Ligue.

## 7. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h10.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Le secrétaire de séance